

# INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER



Décret n°2017-633 du 25 avril 2017  
relatif aux conditions d'application de l'interdiction  
de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n°2016-1117 du 11 août 2016  
sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :  
**39 89** (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)